Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026014-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/014

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 11 février 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi onze février à 18H

Date de convocation : 28 janvier2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI	X	
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN	X	
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET		X
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Dominique MALCOSTE
Véronique BACQUE	Yannick MOËLO
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Gaëlle TREGUIER

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Béatrice ANDRIEU	82,7 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026014-DE

DCM 2026/014 : FINANCES - TARIFICATION MUNICIPALE 2026

RAPPORTEUR : Franck CHANVRIL

Franck CHANVRIL rappelle la délibération n° 2025/009 en date du 29 janvier 2025 fixant les tarifs de location de la salle de réunion de la Maison du Marin et la délibération n° 2025/113 en date du 18 décembre 2025 approuvant les tarifs publics locaux pour l'année 2026, applicables à compter du 1er janvier 2026. Il indique qu'il convient d'ajouter des précisions pour la location de la salle de réunion de la Maison du Marin au port du Bélon. Il propose de fixer les tarifs communaux 2026, tels que présentés ci-dessous :

CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNÉRAIRES

Nature	Tarifs
Concessions dans les cimetières	
Concession cimetière 15 ans	255 €
Concession cimetière 30 ans	510 €
Concessions aux columbariums	
Columbarium bourg / case / 15 ans (4 urnes)	438 €
Columbarium bourg / case / 30 ans (4 urnes)	876 €
Columbarium Kervaziou / case / 15 ans (4 urnes)	438 €
Columbarium Kervaziou / case / 30 ans (4 urnes)	876 €
Columbarium Kervaziou / case / 15 ans (2 urnes)	219 €
Columbarium Kervaziou / case / 30 ans (2 urnes)	438 €
Plaque de marbre à graver	235 €
Concessions aux cavurnes - Bourg	
Concession cavurne 15 ans (Terrain + monument)	438 €
Concession cavurne 30 ans (Terrain + monument)	876 €
Concessions aux cavurnes - Kervaziou	
Concession cavurne 15 ans (terrain nu)	200 €
Concession cavurne 30 ans (terrain nu)	400 €
Redevances funéraires	
Vacation de police	20 €
Caveau provisoire	
Droit d'entrée	15 €
Droit de séjour (par jour)	5 €

REDEVANCES DES SERVICES CULTURELS

Bibliothèque - Médiathèque

Bibliothèque - Médiathèque	Tarifs
Carte Unique réseau Matilin	
Moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima-sociaux et de l'AAH	Gratuit
Tarif adultes (25 ans et plus)	15 € / an
Vacanciers tarif pour deux mois + caution 100 €	5 €
Collectivités : gratuit dans la bibliothèque de la commune, 10 €/an pour le reste du réseau	
Recouvrement des documents non restitués après 4 rappels	
DVD	50 €
Beaux livres	30 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026014-DE

Livres au format roman, CD, BD adultes	20 €
Albums et BD jeunesse	[illegible]
Livres de poche, mangas	10 €
Magazines	5 €

Ellipse

a. **Billetterie***

Billetterie	Tarifs
Tarif scolaire jusqu'à 12 ans	3, 70 €
Plein tarif selon spectacles	De 10 à 22 €
Tarif réduit pour les moins de 18 ans et demandeurs d'emplois, selon spectacles	De 6 à 18 €

* Hors programmation spécifique qui pourrait laisser définir de nouveaux tarifs.

b. **Salle de spectacle**

Centre socio-culturel Ellipse: salles de spectacle par jour*				
	Salle A vide ou avec fauteuils et Grande salle vide	Salle B vide	Grande salle avec fauteuils	Office
Associations moëlanaises	238 €	121 €	359 €	64 € (pour collation) 121 € (pour repas) **
Autres associations	470 €	236 €	711 €	237 € **
Entreprises	475 €	238 €	718 €	359 € **
Caution pour la location	1 056 €	1 056 €	1 056 €	1 056 €
Caution pour le ménage	527 €	527 €	527 €	527 €
Caution pour le petit matériel	527 €	527 €	527 €	527 €

* Une utilisation gratuite sur une salle communale sans office (associations moëlanaises).
* Une gratuité par an pour les partis politiques.
** Ce tarif comprend le matériel de l'office et son fonctionnement, la vaisselle et les produits de lavage vaisselle.

c. **Salles annexes***

Salle	Exposition avec ventes		Exposition sans vente		Réunion
	Semaine	Jour	Semaine	Jour	Jour
Brigneau	113 €	24 €	90 €	18 €	18 €
Belon	92 €	19 €	70 €	14 €	14 €
Caution pour la location	1 056 €	1 056 €	1 056 €	1 056 €	1 056 €
Caution pour le ménage	527 €	527 €	527 €	527 €	527 €
Caution pour le petit matériel	527 €	527 €	527 €	527 €	527 €

* Gratuites pour les associations moëlanaises.

d. **Mise à disposition de la scène pour répétitions**

Scène	Tarifs
Associations moëlanaises :	14 heures gratuites/an (modulable AM ou PM en ½ journée) (au-delà : 15,50 €/heure)
Autres associations :	121 € / jour (heures d'ouverture du centre) 32,50 € par heure supplémentaire
Écoles moëlanaises :	3 répétitions/école (sur des ½ journées)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026014-DE

Mise à disposition du personnel

Mise à disposition du personnel	Tarifs
Pendant les heures d'ouverture du centre :	33,50 €/heure/agent
Jusqu'à 22 heures :	40 €/heure/agent
Après 22 heures :	50 €/heure/agent

LOCATION DE SALLES

SALLE DE RÉEUNION – MAISON DU MARIN	
Exposition	
Forfait Week-end	35 €
Forfait semaine	95 €
Associations Locales	
Soirée (à partir de 18h) ou demi-journée	35 €
Journée	55 €
Forfait Week-end	95 €
Partenaires extérieurs et particuliers	
Soirée (jusqu'à 1 heure du matin) ou demi-journée	105 €
Journée	185 €
Week-end	300 €

SALLE DE REUNION – MAISON DU MARIN – CAUTIONS	
Caution pour la salle	527 €
Caution pour le ménage	300 €
Caution pour le petit matériel	300 €

Conditions de réservation : Les demandes sont à déposer 30 jours avant la date d'occupation souhaitée aux Services Techniques Municipaux de Moëlan-sur-Mer. Une caution doit être remise au concessionnaire en retour de l'acceptation de la demande. Lorsque plusieurs demandes, déposées dans les délais, portent la même date et heure, la réservation est effectuée en respect de l'ordre de priorité suivant : 1- Association d'usagers du port de Belon. 2-Associations d'usagers des ports de Moëlan-sur-Mer.3-Associations des communes de Moëlan sur Mer. 4- Organismes extérieurs à caractères maritimes. 5- Autres organismes. Une utilisation gratuite est accordée par association moëlanaise par an).

REDEVANCES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Redevance infrastructures sportives	Tarifs
Associations moëlanaises (hors manifestation sportive gratuite)	94 €/jour
Autres associations	190 €/jour
Entreprises	317 €/jour

ESPACE JEUNES

Redevances des services de loisirs*	
ACTIVITES LOISIRS JEUNESSE	**Tarifs**
Sortie loisirs « unité »	1 €
Sortie loisirs « unité »	2 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026014-DE

Sortie loisirs « unité »	4 €
Sortie loisirs « unité »	[illegible]
Sortie loisirs « unité »	8 €
Sortie loisirs « unité »	10 €
MINI CAMPS, SEJOURS, STAGES, GRANDES SORTIES LOISIRS ALSH (coefficients familiaux 1 et 2)	**Tarifs**
Unité 1	14,75 €
Unité 2	22,20 €
Unité 3	48,50 €
Unité 4	59,20 €
Unité 5	74,20 €
MINI CAMPS, SEJOURS, STAGES, GRANDES SORTIES LOISIRS ALSH (coefficients familiaux 3 et 4)	**Tarifs**
Unité 1	21,10 €
Unité 2	31,70 €
Unité 3	68,70 €
Unité 4	84,50 €
Unité 5	105,65 €

* Les redevances des activités loisirs jeunesse correspondent à la moitié des achats de matériel ou prestations extérieures.

ACTIVITES SPORTIVES

GRATUITE

DROITS DE PLACE

DROITS DE PLACE	Tarifs
Commerçants marché :	
Com. abonnés marché / mètre linéaire (sans électricité)	1,10 €
Com. abonnés marché Forfait annuel électricité	53,50 €
Com. occasionnels marché / mètre linéaire (sans électricité)	1,80 €
Com. occasionnels marché / Forfait jour électricité	1,60 €
Camions de déballage / forfaitaire à la journée	68,20 €
Commerçants hors marché :	
habituels / forfait annuel étal < 2 mètres	247,50 €
occasionnels : le mètre linéaire	1,80 €
occasionnels: forfait estival pour étal < 2 mètres	77,30 €
AMAP Moëlanaise / mètre linéaire	Gratuité
Cirques < 100 places) / forfait jour compris eau/électricité	67 €
Cirques (100 à 200 places) /forfait jour compris eau/électricité	97 €
Cirques (> 200 places) / forfait jour compris eau/électricité	131,80 €
Spectacles divers (funambules, cascadeurs etc.) / forfait journalier compris eau/électricité	52,50 €
Installations foraines, manèges (la journée) forfait compris eau/électricité	Gratuité
Installations foraines, manèges (la semaine) forfait compris eau/électricité	52,50 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : 1 à 9,99 m²	163,60 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 10 à 19,99 m²	218,20 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 20 à 29,99 m²	328,30 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026014-DE

Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 30 à 40 m²	436,80 €
Food Truck – Forfait journalier	15,50 €
Food Truck – Forfait 1 service	10,30 €
Food Truck – AOT €/m²/jour (Bar Tapas)	0,28 €
Food Truck – AOT €/m²/jour (Bar Restauration)	0,55 €

Pour toute demande complémentaire d'abonné ou de non abonné, en besoin électrique le tarif sera de 3,50 € TTC par prise de 16A pour une durée de 6 heures par jour de marché.

Les tarifs des A.O.T (Autorisation d'Occupation Temporaire) spécifiques seront définis par convention au vu de l'emplacement, de la surface, de la durée et de l'activité.

DROITS DE VOIRIE

Libellé	Tarifs
occupation du domaine public avec un échafaudage mobile ou fixe. – Forfait journalier	1,60 €/m/jour
occupation du domaine public avec un échafaudage mobile ou fixe. – Forfait hebdomadaire (quand sup. à 8 jours)	51,50 €/semaine
occupation du domaine public par une benne ou un dépôt de matériaux. – Forfait journalier	1,55 €/jour
occupation du domaine public par une benne ou un dépôt de matériaux. – Forfait journalier (quand sup à 8 jours)	51,50 €/semaine

DIVERS

Divers	Tarifs
Remboursement chauffage collectif le m3	Selon contrat chauffage
Coupe de bois	8,60 € le stère
Photocopie A4 noir et blanc (*)	0,25 €
Photocopie A4 couleur (*)	0,50 €
Photocopie A3 noir et blanc (*)	0,75 €
Photocopie A3 couleur (*)	1,50 €
Caution pour le prêt du minibus	500 €
Remboursement clé/badge (en cas de perte)	Sur devis
Remboursement chaise/table/barnum (en cas de dégradation)	Sur devis

(*) Ces tarifs s'appliquent, à compter de la première photocopie, à l'accueil de la médiathèque.

Autres prestations de services en cas de force majeure	Tarifs
Mise à disposition d'un agent communal en cas de force majeure/heure	33,30 €
Véhicule utilitaire (tous types) y compris agent (heure normale)	84,30 €
Véhicule utilitaire (tous types) 3.5 tonnes y compris agent (entre 22h et 7h)	153 €
Véhicule utilitaire (tous types) y compris agent (dimanches ou fériés)	131,90 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026014-DE

Loyers des logements communaux par mois	
Loyer mensuel Appt T2	329,40 €
Loyer mensuel Appt T3	395,50 €
Loyer mensuel Appt T4	462,50 €
Loyer mensuel Appt T5	503 €

Montant des loyers indexés sur l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE connu au 1er janvier de chaque année ou dernier indice connu : 145,77 - T3 2025, soit + 0,86 % (Indice IRL de la délibération de décembre 2024 : 144,51- T3 2024).

VU l'avis de la commission Ressources en date du 26 janvier 2026,
VU l'exposé de Franck CHANVRIL,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

D'APPROUVER les tarifs 2026 tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.